

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_130

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'OLYMPIQUE RIORGES
MARCHE ET ATHLETISME
POUR L'ORGANISATION
DE LA COURSE DES
10 KILOMETRES DE RIORGES.**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 octobre 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 19 octobre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Isabelle BERTHELOT, *adjointe*, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Richard MOUSSE et Christian SEON, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Brigitte MACAUDIERE Valérie MACHON Richard MOUSSE Christian SEON Catherine REMY-MENU	Eric MICHAUD Chantal LACOUR Véronique MOUILLER Nabih NEJJAR Jacky BARRAUD Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20221026-DCM_2022_130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022

Affichage : 26/10/2022

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OLYMPIQUE RIORGES
MARCHE ET ATHLETISME POUR L'ORGANISATION
DE LA COURSE DES 10 KILOMETRES DE RIORGES**

Eric Michaud, adjoint au maire, en charge de la vie associative et du sport expose à l'assemblée :

Après une interruption en 2020, pour cause de crise sanitaire, l'association Olympique Riorges Marche et Athlétisme (ORMA) a de nouveau organisé en novembre 2021 sa traditionnelle course des 10 Kms de Riorges.

Pour 2022, dans un contexte sportif et sanitaire toujours incertain, la décision d'organiser cette course a été prise tardivement et l'association n'a formulé une demande de subvention que récemment. Suite au souhait de son président de passer la main, l'association a également réorganisé son conseil d'administration cette année et sa nouvelle équipe dirigeante a souhaité renouveler l'épreuve, qui était positionnée sur Riorges centre depuis plusieurs années.

Aussi, la 35^{ème} édition des 10 kms de Riorges, qui se déroulera le 6 novembre 2022, sera organisée pour la 1^{ère} fois dans le quartier de la Villette, offrant un parcours sans dénivelé, propice aux performances des coureurs (pour mémoire, cette course est classante et qualificative pour les championnats de France FFA).

Aussi, considérant qu'il importe d'apporter un soutien à la dynamique retrouvée de l'Olympique Riorges Marche et Athlétisme (ORMA), tout en contribuant à la réussite d'une manifestation qui contribue à l'animation de la commune, le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € est proposée pour aider à l'organisation de cette course.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Olympique Riorges Marche et Athlétisme.

2°) précise que ladite subvention a pour but de soutenir l'ORMA dans l'organisation de la 35^{ème} édition des 10 kms de Riorges.

3°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Riorges, le 26 octobre 2022

La secrétaire de séance,
Nathalie TISSIER-MICHAUD

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN